

EXAMEN D'ENTREE DANS LES CRFPA - SESSION 2009

Epreuve écrite à caractère pratique

Durée de l'épreuve : 3 heures - Epreuve à option parmi 11 matières

DROIT DU TRAVAIL

Seul document autorisé : Code du Travail (Dalloz ou Litec).

Frappée de plein fouet par la crise de l'automobile, la filiale française (2342 salariés, cinq établissements) du groupe allemand CNX se propose de prendre les mesures qui suivent.

Le directeur juridique du groupe vous consulte sur leur faisabilité. « *Je ne comprends rien au droit du travail français: mais ce que je sais, c'est que tout doit être bouclé avant le 31 décembre prochain* » vous dit-il.

1/ Dès le mois prochain, abaissement de 5% du salaire pour tout le personnel de production de l'établissement à La Défense (353 salariés), avec réponse dans les 15 jours, et licenciement économique assuré pour ceux qui refuseraient ce geste élémentaire de solidarité.

2/ Mise en place d'un plan de mobilité en France et en Allemagne pour les salariés de l'établissement de Strasbourg : 487 salariés sont concernés, dont 32 représentants du personnel. Tous ont une clause de mobilité. De plus le mois dernier, les syndicats ont signé un accord d'établissement unanime de GPEC dont l'article 2 stipule : « L'entreprise prenant en charge tous les frais liés au déménagement et offrant une prime de 6000 euros par enfant, le salarié doit se rendre à sa nouvelle affectation sous peine de licenciement pour faute grave ».

3/ Devant la recrudescence des vols, un discret système de vidéo-surveillance a été mis en place la semaine dernière dans l'établissement de Toulouse, pour pouvoir enfin procéder le cas échéant à des fouilles de sacs à la sortie. Gros succès, puisque hier, trois CDI et deux CDD filmés en train de voler de l'essence, ont été immédiatement convoqués à l'entretien de licenciement pour faute lourde.

4/ Annualisation des horaires à Lorient, et donc signature d'un accord collectif. Le problème est que depuis les élections professionnelles qui ont eu lieu le 6 juin dernier, la CFTC a fait 4 %, FO 7%, CGT 9%, CFDT 31% et le syndicat autonome 49% des suffrages exprimés. Or CFTC et FO exigent que leur représentant de la section syndicale soit convoqué à la table des négociations, tandis que les autres ne veulent pas en entendre parler. Et le délégué syndical du syndicat autonome a dit qu'avec la CGT, ils s'opposeraient à tout accord signé sans une substantielle augmentation des salaires. Or aujourd'hui, il serait plutôt question de baisse de salaires !

Sur ces quatre points qui seront chacun notés sur cinq, que conseillez-vous au directeur juridique ?